

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES MASC EN PERSONNE

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.

## DÉFINITIONS

**Programmes courts :**

les ateliers et spectacles MASC livrés en deux jours ou moins

**Résidence :**

les programmes MASC qui incluent les activités sur trois jours ou plus

**Artistes en tournée :**

un artiste MASC qui est basé dans la région d'Ottawa et qui voyage dans plusieurs régions, offrant des ateliers ou des spectacles au cours d'une période spécifique

**Artistes de passage :**

un artiste MASC qui n'est pas basé dans la région d'Ottawa et offre une programmation pour une courte période.

## NOTE IMPORTANTE

Conditions météorologiques sévères: les artistes MASC ne sont pas obligés de voyager s'ils ou elles considèrent les conditions comme dangereuses. Dans ce cas, nous demandons que les artistes communiquent avec l'école dans les plus brefs délais. Ces circonstances ne constituent pas une annulation au nom de MASC.

## TABLE DES MATIÈRES

**Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes MASC locaux**

Concernant l'établissement/l'école ..... p.2

Concernant les artistes MASC locaux ..... p.3

**Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes MASC en passage**

Concernant l'établissement/l'école ..... p.4

Concernant les artistes MASC en passage ..... p.5

**Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes MASC en tournée**

Concernant l'établissement/l'école ..... p.6

Concernant les artistes MASC en tournée ..... p.7

**Politique d'annulation pour les résidences**

Concernant l'établissement/l'école ..... p.8

Concernant les artistes MASC ..... p.9

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC LOCAUX

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Activité est replanifiée avec le/la même artiste\*

### Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste\*

3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*20% du montant total de l'activité sera ajouté à la facture révisée et sera crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation (incluant les simulations d'incendie ou de confinement).

*Un supplément de 50% de la facture totale sera ajouté à la facture révisée et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, etc.

*Aucun frais supplémentaire*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*Tous les frais irréversibles reliés au transport local et à la location de matériaux et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC LOCAUX

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC LOCAUX

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	<i>Aucune pénalité</i>	<i>10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et sera crédité à l'établissement.</i>
0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	<i>10% du total de la facture sera déduit du paiement à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.</i>	<i>20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.</i>
Absence	<i>30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.</i>	<i>40% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.</i>
Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.	<i>Aucune pénalité</i>	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC DE PASSAGE \*

*\*Un artiste MASC de passage est un artiste qui n'est pas basé dans la région d'Ottawa et offre une programmation pour une courte période.*

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Il est rarement possible de replanifier une présentation pour un.e artiste de passage, puisqu'ils ou elles sont dans la région pour un temps très limité.

### Avis d'annulation

### Frais d'annulation\*\*

6-10 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

0-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaires, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*\*En plus des frais d'annulation, tous les frais irréversibles liés au transport vers la ville ou l'établissement, à la location de matériaux et d'équipement seront facturés 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC DE PASSAGE

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC DE PASSAGE\*

*\*Un artiste MASC de passage est un artiste qui n'est pas basé dans la région d'Ottawa et offre une programmation pour une courte période.*

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

6-10 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

0-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

Absence

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), décès, etc.

### Frais d'annulation\*\*

*10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

*20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

*30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC EN TOURNÉE \*

*\*Un artiste MASC en tournée est un artiste qui est basé dans la région d'Ottawa et qui voyage dans plusieurs régions, offrant des ateliers ou des spectacles au cours d'une période spécifique.*

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Il est rarement possible de replanifier une présentation pour un.e artiste en tournée, puisqu'ils ou elles sont dans la région pour un temps très limité.

### Avis d'annulation

### Frais d'annulation\*\*

11-25 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

0-10 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaires, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*\*En plus des frais d'annulation, tous les frais irréversibles liés au transport vers la ville ou l'établissement, à la location de matériaux et d'équipement seront facturés 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC EN TOURNÉE

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC EN TOURNÉE

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Frais d'annulation

11-20 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

0-10 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.

*20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Absence

*30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosons de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*

*\*\*Nous recommandons aux artistes de ne pas réserver leur hébergement ou leur transport plus de 5 semaines avant la date de la tournée. Veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les frais de voyage ou d'hébergement.*



# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Activité est replanifiée avec le/la même artiste\*

### Activité N'EST PAS replanifiée avec le/la même artiste\*

11-20 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation.

*Un supplément de 10% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera facturé 20% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.*

0-10 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation (incluant les exercices d'incendie ou de confinement).

*Un supplément de 30% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera facturé 50% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosons de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.

*Aucun frais supplémentaire*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

*\*Tous les frais irréversibles liés au transport local, à la location de matériaux et d'équipement seront facturés 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*



# POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Activité est replanifiée

### Activité N'EST PAS replanifiée

11-20 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation.

*Aucun frais supplémentaire*

*25\$ par jour (plafonné à 125\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

0-10 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation.

*25\$ par jour (plafonné à 250\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

*50\$ par jour (plafonné à 500\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Absence

*50\$ par jour (plafonné à 250\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

*75\$ par jour (plafonné à 750\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement. MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement. MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.*

*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*